



Mieux vaut prévenir que Guérir :

Amis professionnels de Santé, Chèque Santé est fait pour vous

Depuis le début de sa pré-commercialisation le 1^{er} septembre 2014, Chèque Santé®, surfe sur le succès. Des milliers d'entreprises (TPE, PME et grands comptes) mais aussi des dizaines de collectivités souhaitent mettre à disposition de leurs salariés ou de leurs agents le Chèque Santé®. Alors que l'on nous parle tous les jours du trou de la Sécu ; Vincent Daffourd se réjouit de cet enthousiasme et de la prise de conscience réelle des Français. *« Enfin, on observe un vrai changement de paradigme. Il est temps de passer d'un modèle tout curatif à un modèle préventif : cela représente des dizaines voire des centaines de millions d'euros de coûts évités ! ».*

« Mais pour que cette évolution prenne réellement, nous avons besoin du concours de tous les praticiens. »

Réduire le trou de la Sécu, c'est penser autrement la Santé !

Selon le dernier baromètre commandé par l'assureur April et réalisé par l'institut LH2¹, *« les Français saturent qu'on les considère comme principaux responsables du déficit. Après avoir accepté et/ou subi de nombreuses mesures d'économie (déremboursements de médicaments, hausse du tarif des complémentaires, taxation des contrats d'assurance, taxes et prélèvements...), la persistance d'un trou béant semble désespérer, sinon agacer, les Français. »*

Derrière cette exaspération se cache une autre évolution des mentalités.

Fort de ce constat qu'elle partage, Chèque Santé® a décidé d'apporter une réponse à la politique actuelle de désengagement et de déremboursement de certains actes en permettant un allègement des charges santé supportées par les ménages. Dans la droite ligne des préconisations de la Stratégie Nationale Santé 2014 impulsée par Marisol Touraine, **Chèque Santé veut encourager un changement de paradigme en glissant du tout curatif au préventif** (prévention primaire, secondaire et tertiaire). De quoi satisfaire les 60 % des personnes interrogées dans l'étude qui souhaitent un meilleur remboursement des patients *« faisant le nécessaire pour être en bonne santé »*.

Prévenir via un fléchage santé holistique (prévention des RPS, TMS²..) plutôt que guérir des pathologies qui en découlent est un moyen concret d'éviter des coûts bien plus importants à long terme. Un avis du Conseil économique, social et environnemental paru en 2012 au JO³ soulignait que *« la prévention a un caractère d'investissement. Elle n'a pas seulement un impact sur les conditions de vie, elle concourt aussi à la maîtrise des dépenses publiques et est un atout de compétitivité en assurant une main d'œuvre plus régulièrement disponible. »*

Chèque Santé lance un appel aux praticiens

En France, on décompte environ 300 000 professionnels de santé qui pourraient potentiellement entrer dans le dispositif de Chèque Santé. L'ambition de Chèque Santé® est de permettre à chaque Français d'accéder aux soins dont il a besoin. Pour ce faire il est nécessaire de répertorier un maximum de praticiens partout en France et dans les DOM-TOM.

Comme le souligne le Dr Delong, rhumatologue⁴, *« Chèque Santé® est une solution innovante et rassurante pour toutes les parties prenantes : les Français peuvent enfin financer les soins qu'ils*

¹ <http://www.leparisien.fr/economie/securite-sociale-seuls-4-francais-sur-10-se-sentent-responsables-du-deficit-02-10-2014-4181583.php>

² Troubles Musculo Squelettiques (TMS) et Risques Psycho Sociaux (RPS)

³ http://www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012_03_prevention_sante.pdf

⁴ <http://www.sih-solutions.fr/?p=287>

retardent trop souvent faute de moyens, les employeurs peuvent limiter l'absentéisme dans leur entreprise en favorisant la prévention santé de leurs salariés, les CCAS ont un nouvel outil pour accompagner les plus démunis et les professionnels de santé sont garantis du paiement de leur prestation puisque le paiement est directement décompté du compte du patient. »

**Vous êtes inscrit au répertoire ADELI, titulaire d'un diplôme reconnu par l'Etat (DE, DU, DO)
Experts des TMS, des RPS ou de la QVT, vous exercez en libéral et partagez une vision holistique de
la santé :
Chèque Santé est le nouveau moyen de paiement de vos prestations.**

Pour les professionnels de santé qui souhaitent entrer dans le dispositif et utiliser ce nouveau moyen de paiement de leurs prestations, c'est simple : il suffit de s'inscrire sur le site de Chèque Santé pour être affilié. **Accepter les règlements par Chèque Santé ne nécessite aucun équipement supplémentaire, aucun abonnement ni frais fixe.**

Annuaire des partenaires santé agréés :

Plus de **300 000** professionnels de santé, praticiens et thérapeutes sont concernés :

Ostéopathes	Sophrologues	Nutritionnistes
Masseurs-Kinésithérapeutes	Infirmiers	Gastro-entérologues
Rhumatologues	Equithérapie	Diététiciens
Posturologues	Médecins non conventionnés	Tabacologues
Ergonomes	Chirurgiens	Psychomotriciens
Pédicure-podologues	Chirurgiens-dentistes	Naturopathes
Professeurs d'A.P.A.	Orthodontistes	Dermatologues
Ergothérapeutes	Prothésistes	Professionnels sport-santé
Psychologues	Opticiens	Ophthalmologues
Psychothérapeutes	Parapharmaciens	Réflexologues...
Addictologues	Matériel médical	
Sexologues...	Produits santé et e-santé...	

liste non-exhaustive, plus d'informations sur www.chequesante.com

A propos de Chèque Santé®

Née d'une expérience personnelle vécue par les deux cofondateurs, Chèque Santé® est un produit de la société CARE LABS SAS, créé en juin 2014. Vincent Daffourd, porteur du projet, et son kinésithérapeute respiratoire, Guillaume Gallois, constatent, en 2010, l'inexistence d'un dispositif dédié au financement des soins complémentaires aux traitements allopathiques alors même que l'éventail des titres prépayés destinés aux salariés est large : chèque restaurant, culture, voyage, cadeaux ... Après 3 ans d'étude de marché et de combat pour stabiliser sa maladie, Vincent Daffourd lance Chèque Santé®: le 1er titre prépayé dématérialisé de prestations santé qui sera commercialisé auprès des entreprises, des comités d'entreprises, des collectivités, des mutuelles, des associations et des services sociaux.

Dispositif innovant, Chèque Santé a remporté le 1er prix du concours «La Start-Up est dans le pré» - Via Innova 12/2012 & 1er prix du jury du concours national de la performance commerciale - DCF Montpellier 06/2013.

Chèque Santé est agréé par le Business and Innovation Centre (Bic) de Montpellier qui a obtenu la 4^{ème} place du Top10 de l'UBI Index^[1], un classement mondial des meilleurs incubateurs d'entreprises innovantes en septembre 2014.

Chiffres Clés :

- 35 % des Français renoncent aux soins par manque de moyens
- 600€/ an restent à la charge des ménages après remboursement
- 300 000 professionnels de santé et thérapeutes (ostéopathes, psychologues, nutritionnistes...) ne sont pas remboursables

Séverine Oger
severine@escalconsulting.com
Tel : 01 44 94 95 71

Louis Davin
louis@escalconsulting.com
Tel: 01 44 94 95 67